

MAIRIE de MONT SUR MONNET
19 RUE PRINCIPALE - 39300 MONT SUR MONNET

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 1^{er} FEVRIER 2024

Par suite d'une convocation en date du 24 janvier 2024, les membres composant le conseil municipal de la commune de Mont sur Monnet se sont réunis en date du 1^{er} février 2024, à la mairie de Mont sur Monnet à 20 heures sous la présidence de Mme Sandrine BONIN, Maire de la commune.

La convocation a été affichée le 24 janvier 2024

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

- Approbation du compte rendu de la séance précédente
- Panneaux photovoltaïques
- Devis
- SIDEC
- Rapport des commissions
- Questions diverses

Présents : Mmes et MM. Sandrine BONIN, Maxime BOSNE, Karine CORNIER, Pierre Yves DOUILLET, Nelly GAVAND, Lise GOUVIER, Manuel LIARDON, Fabien MOUGEOLLE, Fabienne PERNOT, Dominique RAMBOZ (arrive à 20H15) lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-7 et L.2121-17 DU Code général des collectivités territoriales.

Absent :

Absent excusé : Valérie MARINESQUE (pouvoir à Sandrine BONIN)

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Le conseil municipal a désigné Mme Karine CORNIER, pour remplir les fonctions de secrétaire.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE :

Après lecture du PV de la dernière séance, il est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES :

Délibération sur la détermination des zones d'accélération pour l'implantation d'installation terrestres pour la production d'énergies renouvelables sur le territoire de la commune dans le cadre de la loi APER.

Après étude des documents, le conseil après en avoir délibéré, approuve la détermination des zones d'accélération. Pour 9 – Contre 2 – Abstention : 0

DEVIS

Le devis de l'entreprise Guillemin pour le changement de la porte-fenêtre et du volet dans le logement 14 rue principale pour un montant de 3786.30€ TTC est accepté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le devis de l'entreprise TTN service pour le luminaire rue des saugettes pour un montant de 540€ TTC est accepté à l'unanimité des membres présents et représentés.

SIDEC :

La convention pluriannuelle avec le SIDEC de mise à disposition de services par la Direction de l'informatique et des service numériques, arrive à échéance en 2024. Afin de permettre la continuité des services, le conseil décide à l'unanimité des membres présents et représentés de renouveler la convention.

RAPPORT DES COMMISSIONS

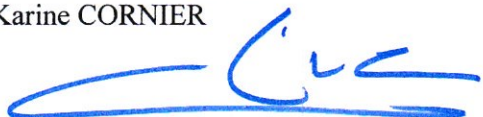
- ❖ L'entreprise TTN service demande une location de terrain à la commune. Un rendez-vous sur place sera programmé avec la mairie.
- ❖ Les piquets à neige quartier de l'église sont toujours en place malgré le courrier fait à Monsieur Dominique Girardot début décembre.
- ❖ Un courrier sera fait à M Dominique Girardot à propos de l'arbre sec qui se situe sur la voirie mais à l'intérieur de sa barrière installée sur la voie communale, pour dégager la responsabilité de la commune.
- ❖ Voirie : il y a plus de trafic sur la route de Fontenu.
Nous devons nous renseigner si la route du moulin de pierre devant chez Zanelo est limitée à 3T5.
L'élagage de la côte en direction de Champagnole a commencé.
- ❖ Syndicat des eaux : baisse de pression. Le président du syndicat peut venir en réunion de conseil pour donner des explications.
- ❖ SIDOM : Le comptage des ramassages d'OM est reporté au 30 juin.

QUESTIONS DIVERSES

- Certains conseillers déplorent l'absence des jeunes (cartes jeunes offertes) et le président de l'amicale des pompiers aux vœux du Maire.
- Une plaquette info sera faite aux nouveaux habitants
- Grille vierge : la grille de la Vierge est tombée. Nous voyons pour faire les réparations.
- L'AG du comité des fêtes aura lieu le 16 février
- Un carnaval organisé par les parents aura lieu le 17 février à 14h30. Le comité des fêtes offrira la goûter.
- Un courrier sera fait aux 2 locataires au-dessus de la mairie : urine de chat, brise vue, ménage commun, chaussures et tonneau dans les parties communes
- La secrétaire de mairie est en formation 2 vendredis.

Séance levée à 21h36

La secrétaire de séance,
Karine CORNIER



Le Maire,
Sandrine BONIN

